

Prix FIR-A2

Meilleur plan de vigilance 2020

3^{ème} édition

En partenariat avec :



26 janvier 2021



SOMMAIRE

- **Contexte du Prix Plan de Vigilance**
 - **Présentation des objectifs**
 - **Méthodologie et démarche adoptées**
 - **Résultats obtenus**
 - **Prix du meilleur Plan de Vigilance**
 - **Conclusion**
- 

PRIX PLAN DE VIGILANCE / CONTEXTE



LOI n° 2017-399 du 27 mars 2017

relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre auprès de leurs filiales et sous-traitants



DÉFINITION

Devoir des entreprises de mettre en place et publier un plan de vigilance composé des

mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement



PÉRIMÈTRE

Siège en France : **+ de 5 000 salariés**

Siège à l'étranger : **+ de 10 000 salariés**



CONTENU

Une **cartographie des risques** destinée à leur identification, analyse et hiérarchisation

Des **procédures d'évaluation** régulière de la situation des filiales / sous-traitants / fournisseurs

Des **actions adaptées d'atténuation des risques** ou de prévention des atteintes graves

Un **mécanisme d'alerte** et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques

Un **dispositif de suivi** des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité

2020 est le deuxième exercice pour lequel le « compte-rendu mise en œuvre du plan de vigilance » doit être publié



Prix Plan de Vigilance



VALORISER PUBLIQUEMENT LES ENTREPRISES

- Qui sont **en conformité avec la loi**
- Qui recourent aux **meilleures pratiques internationalement reconnues** (ONU, OCDE, OIT, ISO, ...) en matière de **devoir de vigilance**



METTRE EN VALEUR LES MEILLEURES PRATIQUES

- Identifier, encourager et promouvoir les bonnes pratiques de **maîtrise des risques sociétaux liés au devoir de vigilance** (vigilance raisonnable)



INCITER LES ENTREPRISES À GAGNER EN MATURITÉ

- **Dialoguer** avec les entreprises afin qu'elles adoptent une démarche s'appuyant le **progrès** et l'**amélioration continue**
- Assurer la pérennité de l'entreprise au travers d'une **meilleure gestion des risques**

PRINCIPALES ETAPES DE LA DÉMARCHE

- 1 Mettre en place un **jury**
- 2 Établir une grille de maturité et des **règles de notation**
- 3 Collecter, catégoriser, étudier, et **noter les plans de vigilance**

Partenariat avec l'Université Paris Nanterre



Béatrice BELLINI, enseignant
chercheur en Sciences de gestion

POINTS CLÉS DE LA MÉTHODOLOGIE



MEMBRES DU JURY 2020

Présidente : Pauline LEJAY, Responsable de l'ISR, de l'Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFF)

- **Elise CALAIS**, Sous-directrice de la responsabilité environnementale des acteurs économiques, Ministère de la Transition écologique et solidaire
- **Magali CROESE**, Directrice exécutive, Ressources Humaines Sans Frontière (RHSF)
- **Anicia JAEGLER**, full Professor in Sustainable SCM, CSR Centre of Excellence, KEDGE Business School
- **Stéphanie KERBARH**, Députée de Seine-Maritime, Présidente du groupe RSE
- **Farid YAKER**, Programme Officer, United Nations Environment Programme UNEP,



ÉCHANTILLON D'ENTREPRISES

Critères :

- Plus **grandes entreprises françaises** (en terme de capitalisation boursière)
- Entreprises **ayant donné un accès public à leur plan de vigilance** (à disposition sur le site internet de l'entreprise, le plus souvent de façon intégrée au rapport de gestion), **avant le 31 octobre 2020**

=> **Quasi-totalité du CAC 40** (39 entreprises notées)



MODALITÉS DE NOTATION

- Elaboration d'une **grille de notation** pour apprécier le **niveau de maturité des entreprises dans les relations d'affaires et d'achat**
- Composition de la grille de notation :
 - **Référentiel** (rassemblant des **critères discriminants** par **thèmes** et **axes**)
 - **Pondérations** (affectées à chaque nœud du référentiel)
 - **Règles d'appréciation du niveau de maturité des entreprises, pour chaque critère** (noté entre 0 et 3)
- **Note globale = moyenne pondérée des critères, thèmes et axes** (comprise entre 0 et 3)
- **Droit de pénaliser la note globale en cas de controverse majeure avérée** en lien avec le devoir de vigilance



AXES		THÈMES		CRITÈRES	
Démarche	25%	Stratégie	15%	Politique	5%
				Participation à des initiatives collectives en lien avec les métiers	5%
				Gouvernance liée au devoir de vigilance	5%
		Communication	10%	Accessibilité	5%
Transparence méthodologique et mise à jour	5%				
Obligations réglementaires	75%	Cartographie des risques	20%	Identification et classification des risques	5%
				Méthodologie d'évaluation et de priorisation des risques, et cadre de référence	15%
		Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs	15%	Périmètre des filiales évaluées	5%
				Rang des fournisseurs évalués	5%
				Traitement des données	5%
		Actions d'atténuation des risques	10%	Dispositif d'actions d'atténuation des risques	10%
		Mécanismes d'alerte	10%	Dispositif d'alerte	10%
Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures	20%	Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures	10%		
		Résultats	10%		

Le critère « **Cadre de référence de gestion des risques** », insuffisamment différenciant, est consolidé avec le critère « Méthodologie d'évaluation et priorisation des risques » qui **devient** « **Méthodologie d'évaluation et de priorisation des risques, et cadre de référence** »

Les critères « **Dispositif de suivi des mesures** » et « **Résultats et efficacité des mesures** » sont **réorganisés** en « **Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures** » et « **Résultats** », de façon à bien distinguer ce qui relève du dispositif de pilotage de ce qui relève des résultats et de leur exploitation

Objectif : Rendre le **référentiel plus équitable**, au regard des pratiques effectivement constatées de la part des entreprises

NIVEAUX DE MATURITÉ DES ENTREPRISES



Niveau de maturité	Interprétation
0 Inexpérimenté	Absence de réponse de l'entreprise face à ses obligations ou manque d'information concernant l'item Non connaissance des impacts / pas d'actions ni de plan
1 Débutant	Début de mise en place du plan de vigilance (recherche d'une mise en conformité avec la loi) mais connaissance imparfaite des enjeux liés au devoir de vigilance et appréhension élémentaire du devoir de vigilance Connaissance partielle des impacts / démarrage d'un plan
2 Confirmé	Dispositif de vigilance bien formalisé et de qualité ; déploiement effectif sur la totalité de l'organisation, respectant l'obligation de moyens réglementaire ; appropriation sérieuse des enjeux liés au devoir de vigilance (notamment, prise en compte des spécificités sectorielles et géographiques) ; risques résiduels significatifs, du fait d'une gestion des impacts réels élémentaire ; progrès restant à faire pour atteindre les meilleures pratiques Bonne connaissance des impacts / plan en développement / maîtrise des risques moyenne
3 Leader	Parfaite appropriation des enjeux liés au devoir de vigilance ; dispositifs, actions et pilotage des risques positionnés au meilleur niveau : gouvernance adaptée (représentation des différentes parties-prenantes, efficacité des décisions), traitement systématique et pertinent des risques déclarés (actions préventives et correctives), communication des résultats, capacité à réduire les impacts réels sur les différentes parties-prenantes Bonne connaissance / plan d'actions installé / bonne maîtrise des risques

Lignes directrices de **qualification du niveau de maturité** :

Principes de gestion des risques des entreprises

- ISO 31000
- COSO, AMF

Principes directeurs internationaux du devoir de diligence :

- Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale
- Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme

Norme ISO 20400 Sustainable Procurement

- Achats responsables
- Alignement avec ISO 26000

Principes fondamentaux du devoir de vigilance

Contextualisation, Priorisation, Proportionnalité, Prévention, Exhaustivité, Responsabilité, Adaptation / évolution

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES CRITÈRES

Exemple du critère « Dispositif d'actions d'atténuation des risques »

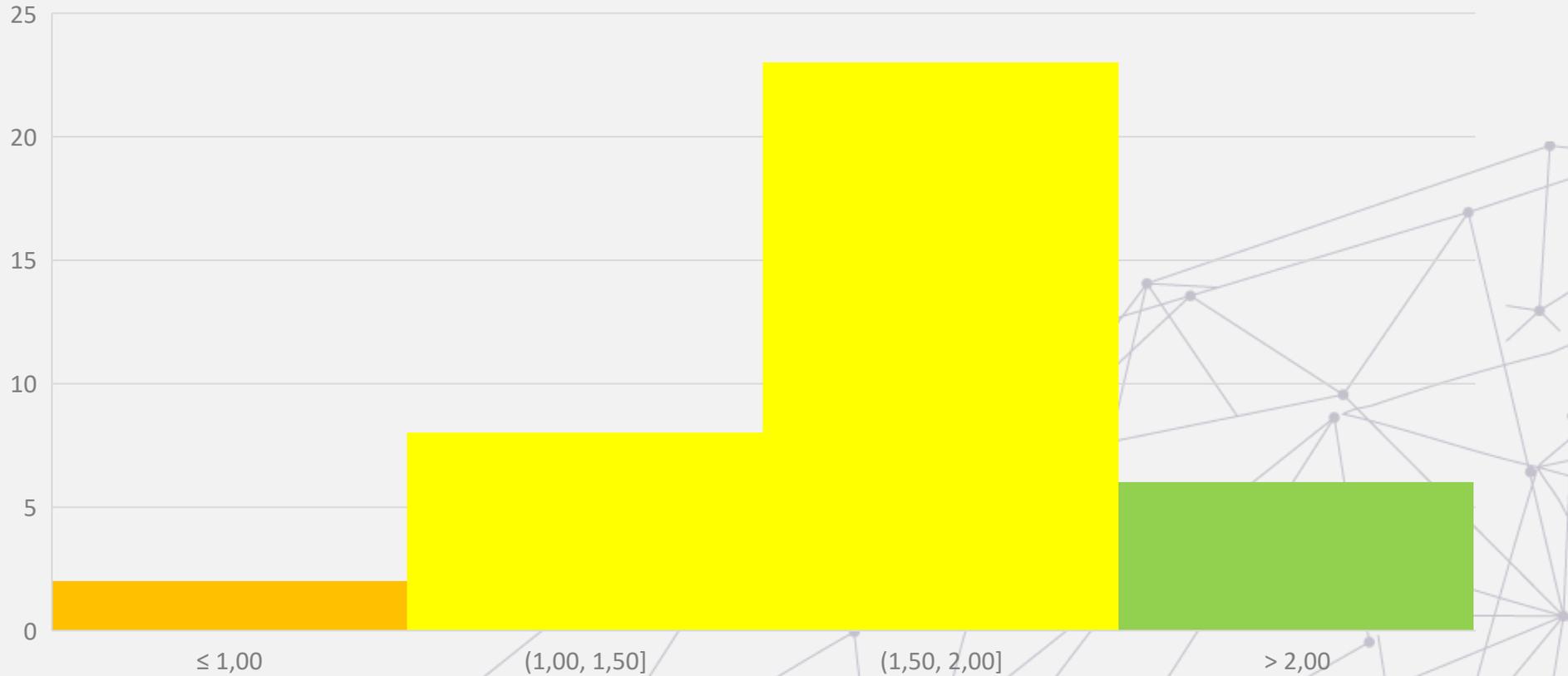
Maturité Critère	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Dispositif d'actions d'atténuation des risques	Actions inexistantes	<ul style="list-style-type: none"> • Actions préventives concernant les parties-prenantes internes (salariés, acheteurs) : information, formations e-learning volontaires, certifications ISO 14401 / ISO 45001, clauses fournisseurs, ... • Absence de programme spécifique au devoir de vigilance en cas de survenance effective des risques (pas d'actions correctives) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'actions préventives concernant des acteurs de la chaîne (fournisseurs, sous-traitants, ...) • Analyse des écarts objectifs / résultats pour orienter les actions • Mise en place d'actions correctives spécifiques permettant d'engager un processus effectif de gestion des risques (formations obligatoires, rémunération indexée, mobilisation responsable des fournisseurs dans la mise en œuvre, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Actions préventives partagées avec l'ensemble des acteurs de la chaîne (intégration de l'ensemble de la sphère d'influence) • Dispositif d'actions correctives adapté au degré de gravité des risques préalablement identifiés dans la cartographie des risques (délais, cellule de crise, processus d'escalade, audits de suivi, ...) • Capacité à instruire le dispositif en place (cellule de crise) • Reconception possible de la chaîne de valeur (prise en compte des impacts dans la tarification et gestion des impacts sur les acteurs d'un changement de modèle d'affaires)

On évalue la capacité de l'entreprise à **déployer des actions préventives et correctives pertinentes au regard des risques concernés**

L'adaptation du dispositif d'actions correctives au degré de gravité des risques figurant dans la cartographie est un bon indicateur du niveau de maturité avancé de l'entreprise



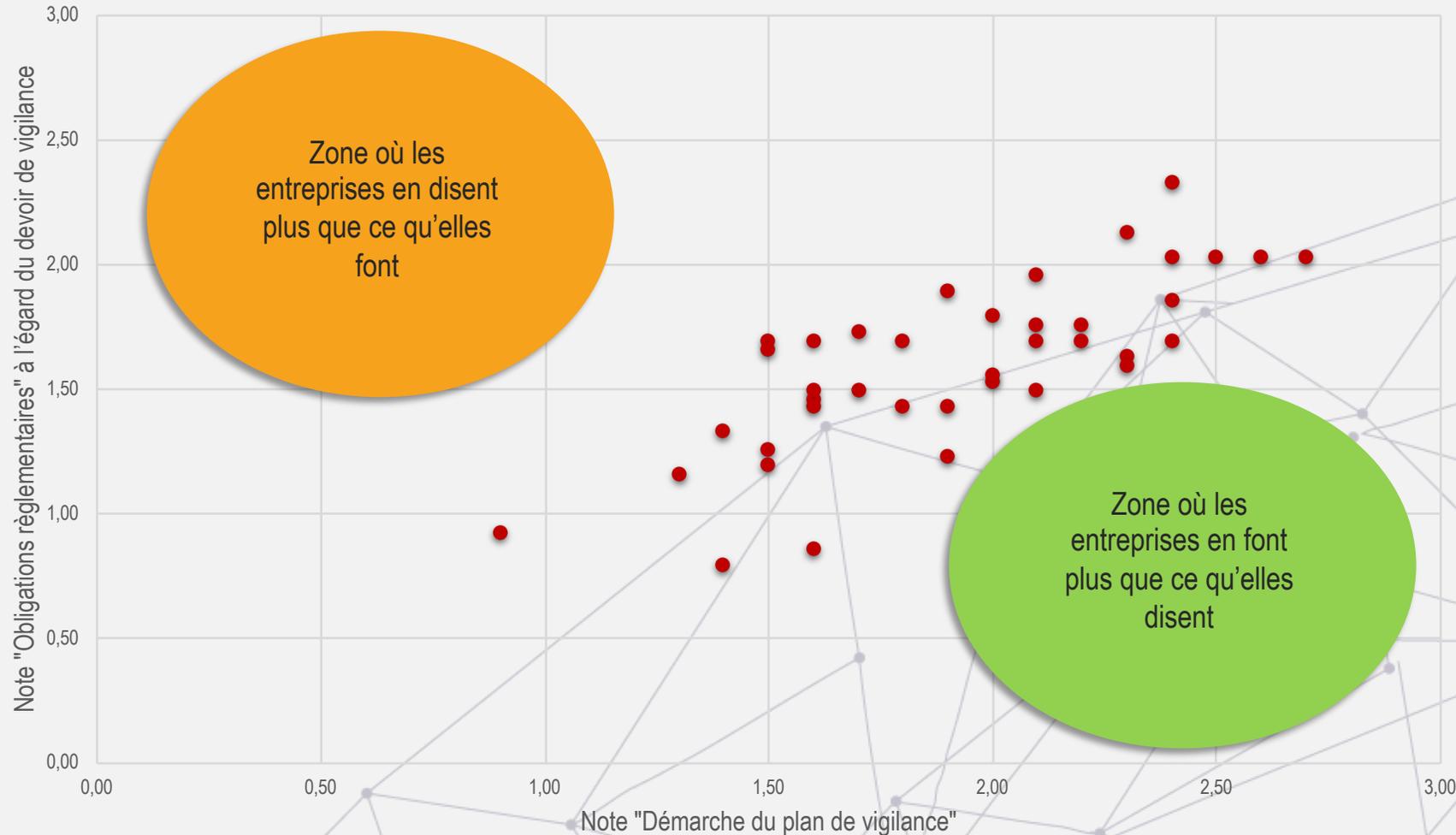
Répartition des notes globales



- **5% des entreprises (2)** ont une note ≤ 1 (statut « **Inexpérimenté** » à « **débutant** »), contre 8% en 2019 et 19% en 2018
- **80% des entreprises (31)** ont une note > 1 et ≤ 2 (statut « **Confirmé** »), contre 87% en 2019
- **6/39 entreprises** ont un **niveau de maturité > 2**, soit 15% de l'échantillon (contre 5% en 2019)
- La **distribution des notes poursuit son déplacement vers la droite** (en comparaison à 2018 et 2019)



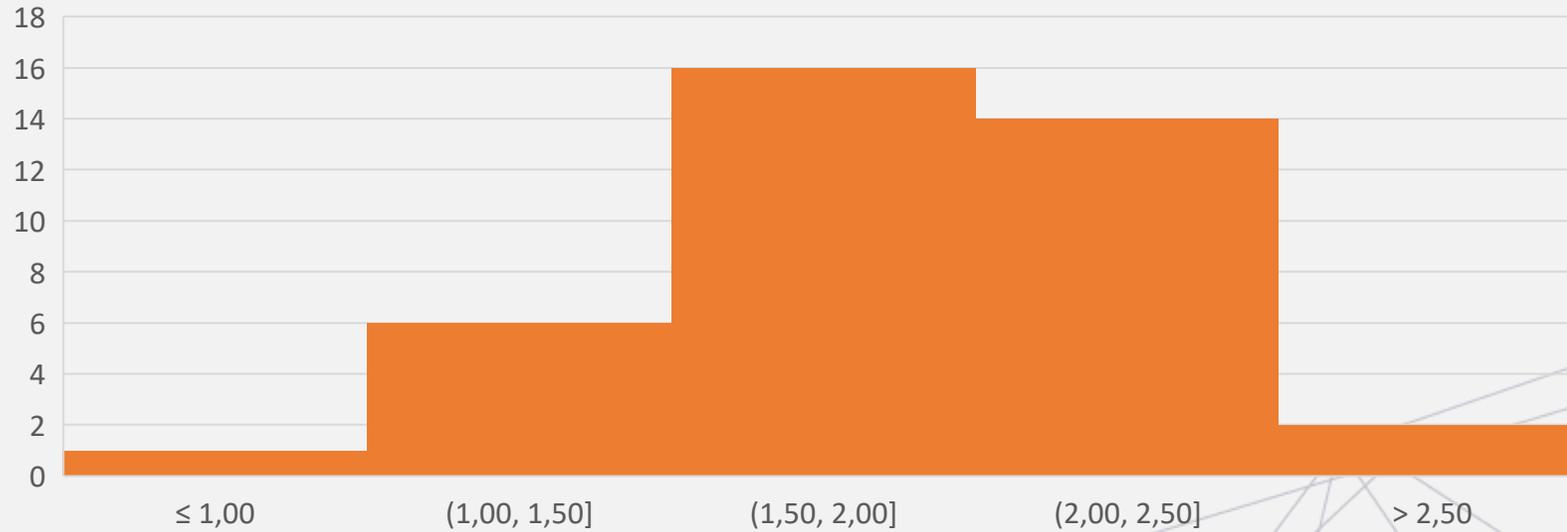
Lien entre Conformité au devoir de vigilance et Communication (CAC 40)



- Comme en 2019, **les entreprises qui communiquent bien sont celles qui répondent le mieux à leurs obligations réglementaires** (relation linéaire entre la note de « Démarche / Communication » et la note « Obligations réglementaires »)
- La **relation** entre les 2 variables « Conformité » et « Communication » est nettement **plus linéaire qu'en 2019** (il n'y a plus d'entreprises qui communiquent au -delà de la réalité de leurs pratiques).



Répartition des notes de l'axe "Démarche"



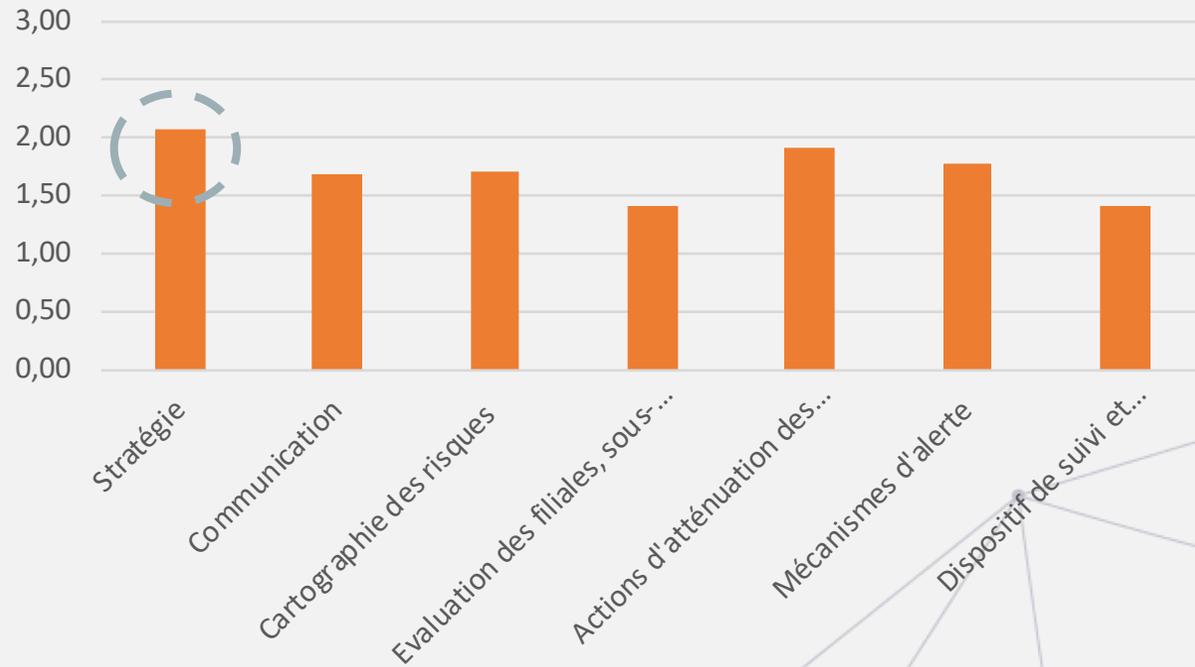
Répartition des notes de l'axe "Obligations règlementaires"



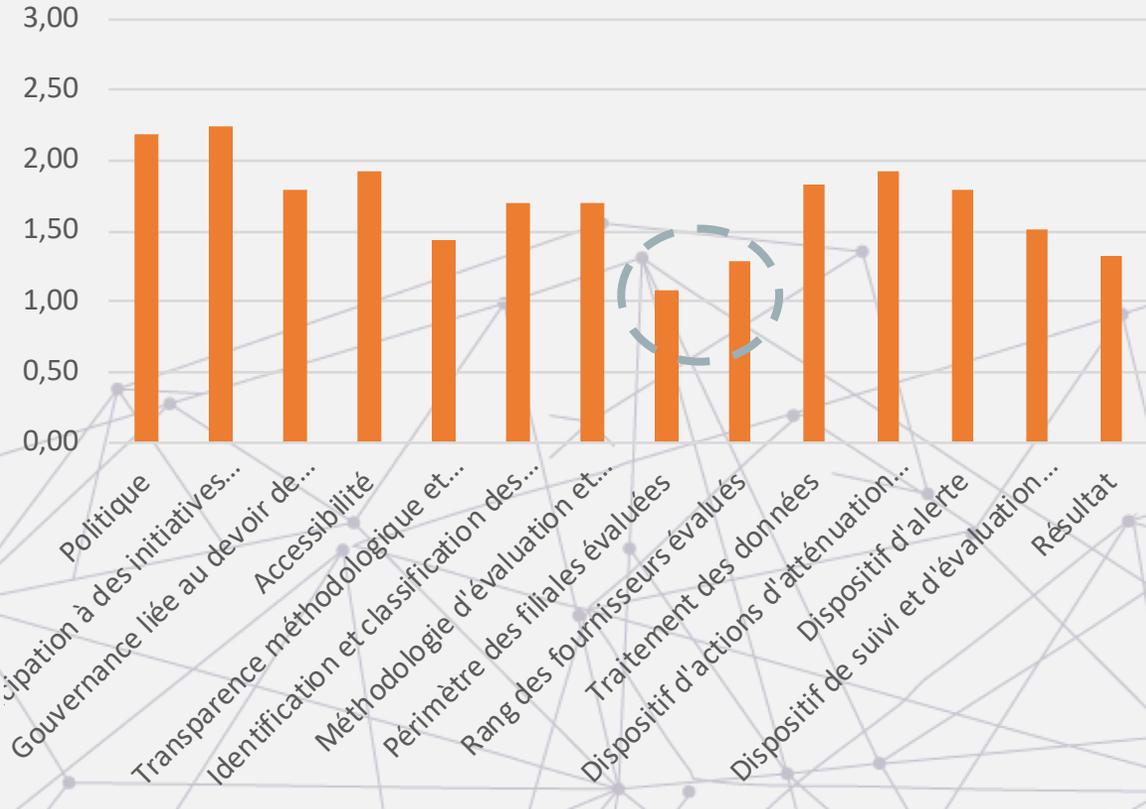
- La **dissymétrie** entre les notes « Démarche » et les notes « Obligations règlementaires », qui prévalait en 2018 et 2019, a **disparu**
- Dorénavant, les notes « Démarche » et « Obligations règlementaires » sont toutes les deux **concentrées** autour du niveau « Confirmé »



Notes moyennes par thèmes



Notes moyennes par critères

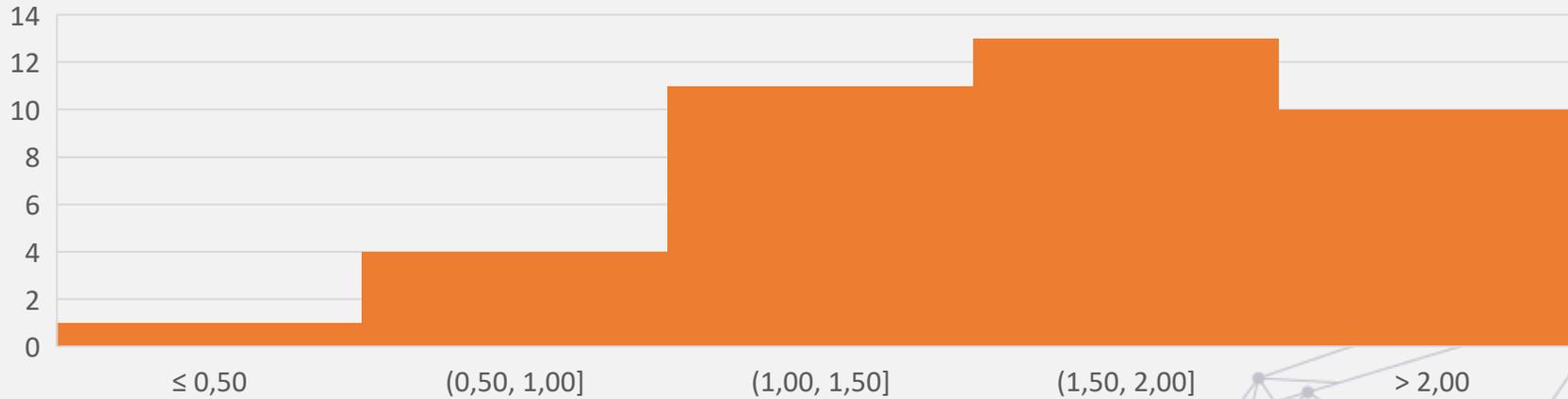


Le positionnement des notes des critères et des thèmes n'a pas foncièrement évolué par rapport à 2019 :

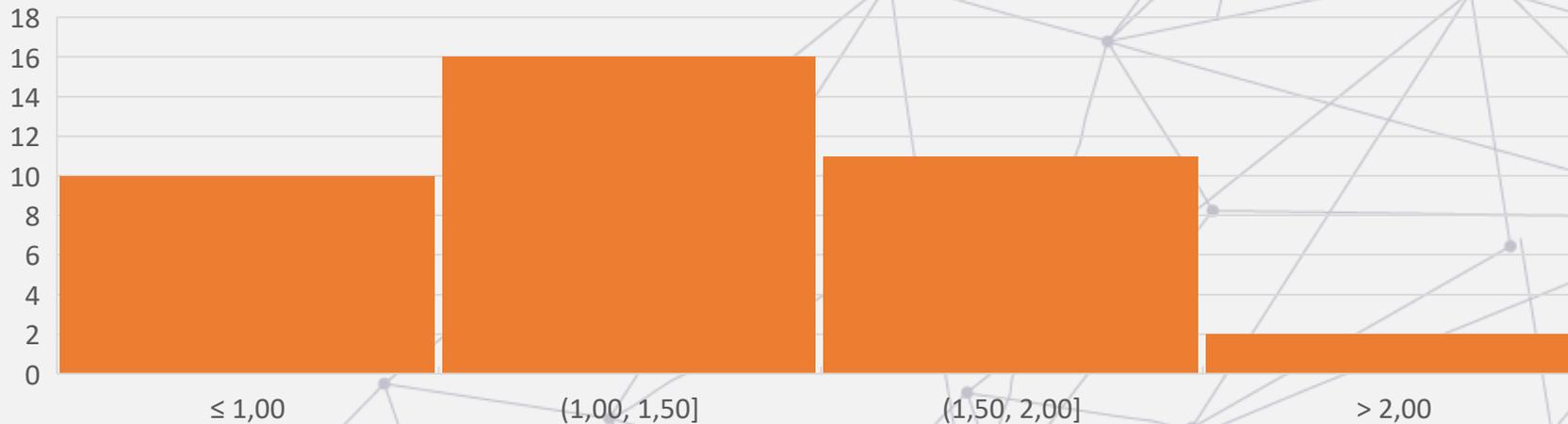
- Les **notes moyennes des critères et des thèmes** oscillent entre 1,5 et 2 (**niveaux « Débutant » à « Confirmé »**)
- Le **thème « Stratégie »** se démarque toujours (**niveau « Confirmé »**)
- Les **thèmes « Actions d'atténuation des risques »** et **« Mécanismes d'alerte »** ont les notes les plus élevées après le thème « Stratégie »
- Le **thème « Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs »** reste le moins bien renseigné (**niveau « Débutant »**)



Répartition des notes du thème "Cartographie des risques"



Répartition des notes du thème "Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs"

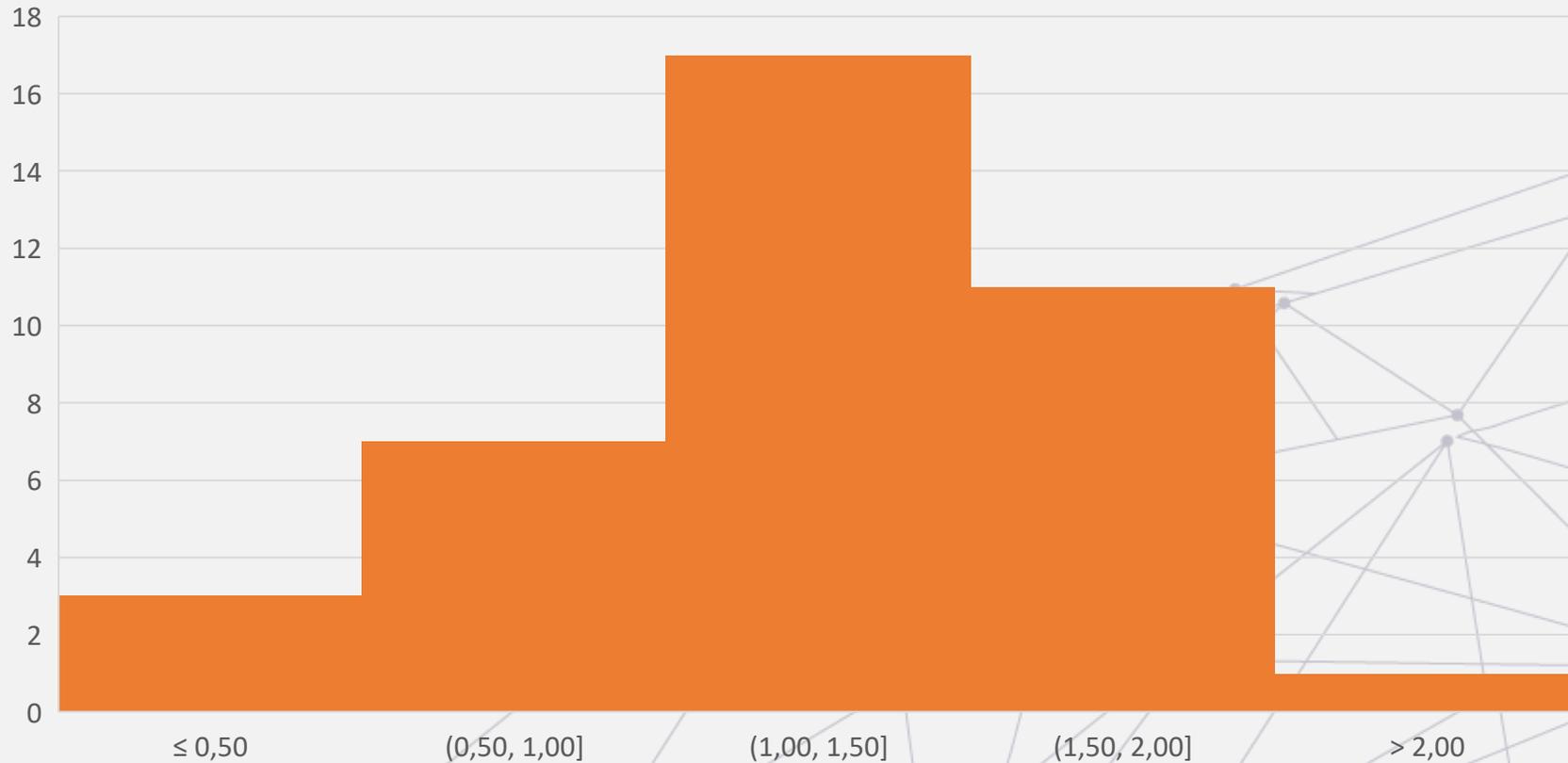


- Le thème « **Cartographie des risques** » est dorénavant correctement traité par la plupart des entreprises
- Par rapport à 2018 et 2019, la **distribution des notes a poursuivi son déplacement vers la droite**
- **13% des entreprises** (5) ont une note ≤1 (statut « **Inexpérimenté** » à « **Débutant** »), contre 16% en 2019
- **26 % des entreprises** (10) ont une note supérieure à 2 (statut « **Confirmé** »), contre 21% en 2019

- Le thème « **Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs** » est toujours **mal renseigné, pour la troisième année consécutive**
- **36 % des entreprises** (10) ont une note ≤ 1 (niveaux « **Inexpérimenté** » à « **Débutant** »), contre 37% en 2019
- **5% des entreprises** (2/39) ont toutefois une note > 2 (niveau « **Confirmé** »)



Répartition des notes du thème
"Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures"



- Par rapport à 2019, on observe un progrès des notes du thème « Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures »
- 26% des entreprises (10) ont une note ≤1 (statut « Inexpérimenté » à « Débutant »), contre 42% en 2019
- 72 % des entreprises (28) ont une note comprise entre 1 et 2 (statut « Débutant » à « Confirmé »), contre 55% en 2019
- En revanche, comme en 2019, 1 seule entreprise a une note > 2

Le **gagnant** se distingue par une **maturité significative** sur la plupart des critères

AXES	THÈMES	CRITÈRES
Démarche	Stratégie	Politique
		Participation à des initiatives collectives en lien avec les métiers
		Gouvernance liée au devoir de vigilance
	Communication	Accessibilité
		Transparence méthodologique et mise à jour
Obligations réglementaires	Cartographie des risques	Identification et classification des risques
		Méthodologie d'évaluation et de priorisation des risques, et cadre de référence
	Evaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs	Périmètre des filiales évaluées
		Rang des fournisseurs évalués
		Traitement des données
	Actions d'atténuation des risques	Dispositif d'actions d'atténuation des risques
	Mécanismes d'alerte	Dispositif d'alerte
	Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures	Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures
		Résultats

Des **bonnes pratiques** ...



Best Practices

- Document dédié au Plan de Vigilance, conséquent (trentaine de pages) et séparé du Document d'Enregistrement Universel
- Transparence sur la chaîne de valeur : présentation graphique des maillons de la chaîne d'approvisionnement
- Présentation des risques identifiés selon 3 niveaux : internes à l'entreprise, et sous-traitants & fournisseurs (traités de manière distincte)
- Evaluation des risques combinant la probabilité d'occurrence d'un risque donné avec le degré de gravité de ses conséquences → évaluation du « risque résiduel » effectuée avant de prendre en considération l'impact des mesures d'atténuation et de protection
- Matrice des risques spécifique au Devoir de Vigilance
- Utilisation du référentiel commun externe de la « Responsible Business Alliance » (coalition internationale d'entreprises sur la RSE) pour générer les questionnaires et audits internes
- Outil Verisk Maplecroft pour réunir les données sur les droits humains par pays pour l'analyse des fournisseurs
- Outil interne « X Sustainability Impact » de mesure des risques environnementaux, qui définit 21 objectifs et permet de sensibiliser, mobiliser et tracer la progression vis-à-vis de ces objectifs
- « Green line » (dispositif d'alerte) spécifique à l'externe, dédié aux ONG et actionnaires
- Ateliers de travail en présentiel sur les sujets de vigilance réalisés avec les fournisseurs

... Mais également des **voies de progrès** ...



Points d'amélioration

- Intégrer de la co-construction dans la politique sur les sujets liés au Devoir de Vigilance via l'élaboration et la consultation avec des parties prenantes internes et externes
- Mettre en place des audits correctifs à la suite d'incidents constatés

PRIX DU MEILLEUR PLAN DE VIGILANCE 2020





PLANS DE VIGILANCE



METHODE DE NOTATION



PRATIQUES

AUJOURD'HUI

- Pour ce troisième exercice, les **entreprises** sont dorénavant **rodées au devoir de vigilance** ; le sujet est approprié et déployé sur la partie visible de l'organisation
- La phase d'apprentissage est terminée ; les entreprises sont passées dans une **phase de maturité**
- Toutefois, la diffusion des **résultats** (cf. compte-rendu de mise en œuvre) en est encore à ses balbutiements

- La poursuite du **partenariat avec l'Université Paris Nanterre** a permis de consolider le dispositif de notation
- La méthodologie de notation a **évolué** :
 - Pout tenir compte de l'**évolution des bonnes pratiques** identifiées dans les précédentes éditions du Prix Plan de Vigilance
 - Intégrer le **rôle de la fonction Achats dans la chaîne de valeur de l'entreprise** (cf. le modèle d'affaires de la DPEF)

- Le **niveau de maturité des pratiques** des entreprises est dorénavant **raisonnable**
- En particulier, la **cartographie des risques** est dorénavant **systématiquement traitée**
- En revanche, le « Dispositif de suivi et d'évaluation des mesures », notamment les **résultats liés au suivi des risques ESG le long de la chaîne d'approvisionnement**, restent un **territoire relativement vierge**



DEMAIN

- La **gouvernance** des dispositifs de vigilance devra mobiliser les différentes parties-prenantes, tant internes qu'externes
- La **directive européenne** sur le devoir de vigilance devra être anticipée
- Les efforts pour fixer des **trajectoires-cibles** devront être poursuivis

- La méthodologie de notation sera à nouveau **amenée à évoluer** pour tenir compte de :
 - L'**évolution des connaissances académiques** en matière des gestion des risques ESG en lien avec le devoir de vigilance
 - Du **renforcement des exigences réglementaires** (cf. adaptation de la Loi actuelle, dans le prolongement des recommandations du rapport Duthilleul)

- La troisième année de diffusion des « comptes-rendus de mise en œuvre » (2021) devra impérativement faire apparaître des **objectifs**, auprès desquels les **résultats** pourront être confrontés
- L'appropriation de la **démarche d'amélioration continue** (« Plan, Do, Check, Act ») par les entreprises devrait progresser



Politique, initiatives multipartites et gouvernance

Exemples

1	Accord Cadre Mondial sur le Développement Durable et d'autres sujets de RSE liés au Devoir de Vigilance (Droits Humains, Santé-Sécurité au Travail, Environnement, Conditions de Travail) signé en partenariat avec UNI Global Union (Safran)
2	Elaboration du Plan de Vigilance réalisée avec les associations professionnelles du secteur (Thalès)
3	Présentation du dispositif d'alerte aux représentants du personnel via le CE Groupe (Engie)
4	Page Web dédiée au Plan de Vigilance (avec par exemple : illustration schématisée du dispositif de pilotage, détails sur la gouvernance, schéma des différents risques...) (Engie)
5	Description détaillée du pilotage du Plan de Vigilance aux plus hautes instances (Crédit Agricole)
6	Section dédiée à la Déclaration sur le Modern Slavery Act (MSA) britannique comprenant les risques et les dispositifs d'atténuation liés à ces risques (BNP Paribas)
7	Audit interne sur le projet « Devoir de Vigilance » avec focus sur les Achats (Société Générale)
8	Démarche du Plan de Vigilance partagée et revue en partenariat avec les parties prenantes externes (Entreprises pour les Droits de l'Homme, World Bank Council for Sustainable Development, Banque mondiale, etc.) (Sanofi)



Identification et cartographie des risques

Exemples

1	Intégration du « Respect du Devoir de Vigilance » dans la Matrice de Matérialité du Groupe (soit la matrice dédiée à tous les risques et non pas uniquement les enjeux RSE) (Safran)
2	Interviews des parties prenantes externes (ONG, clients, investisseurs) pour élaborer la cartographie des risques RSE (CapGemini)
3	Définition des enjeux et risques prioritaires via un « Baromètre RSE » issu de la consultation des parties prenantes internes (collaborateurs) et externes (représentants des clients et du public) (Credit Agricole)
4	Schéma des diverses cartographies des risques (par filiale / secteur, catégorie d'achats, fournisseur) avec les processus d'escalade associés (Hermès International)
5	Granularité des risques allant jusqu'à la description détaillée des « sous-risques » identifiés (Pernod-Ricard)
6	Schéma sur le dispositif de gestion des risques avec les politiques et outils associés (BNP Paribas)
7	Cartographie des risques spécifiques aux fournisseurs (par pays et secteur) (Sanofi)
8	Inclusion des clients dans l'analyse des risques par partie prenante (ex : patients chez Sanofi) (Sanofi)
9	Présentation visuelle et schématique des enjeux par partie prenante (Sanofi)
10	Matrice de matérialité et cartographie des risques spécifiques au Devoir de Vigilance (Michelin)
11	Utilisation de bases de données externes sur les Droits Humains (Verisk Maplecroft, Transparency International) pour cartographier les risques (par pays et / ou secteur) (Société Générale)
12	Evaluation des risques selon les critères : gravité du risque, atteinte (nombre de personnes touchées) et probabilité de l'évènement (Société Générale)
13	Prise en compte des caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement (sa complexité, le nombre d'acteurs y figurant et l'éloignement géographique entre acteurs et intermédiaires) (Société Générale)
14	Intégration du risque « Changement climatique » dans les risques environnementaux liés au Devoir de Vigilance, même si étant de nature « différente de ceux identifiés par la loi » (Renault)



Mise en œuvre du devoir de vigilance dans la chaîne d'approvisionnement

Exemples

1	Plateforme en ligne de questionnaires d'auto-évaluation RSE disponible aux fournisseurs et leurs propres fournisseurs (soit le rang 2) (Publicis)
2	Kit de communication à destination des fournisseurs pour permettre aux acheteurs de les sensibiliser aux Achats Responsables (Safran)
3	Taux de fréquence d'accident et autres indicateurs (KPIs) sociaux mesurés auprès des sous-traitants (Engie)
4	Réunions annuelles avec les fournisseurs stratégiques pour suivre et évaluer la maturité RSE, les certifications et adhésions aux textes fondamentaux de RSE (Worldline)
5	Lettre dédiée aux fournisseurs de hardware contenant des directives sur l'évaluation de l'approvisionnement en minerais (Worldline)
6	Obligation pour les fournisseurs d'identifier leurs fonderies « 3TG » à risque (Etain, Tungstène, Tantale, Or) (Worldline)
7	Réunions annuelles avec les fournisseurs stratégiques pour suivre et évaluer la maturité RSE, les certifications et adhésions aux textes fondamentaux de RSE (Worldline)
8	Co-construction avec les fournisseurs de moyens de prévention des risques identifiés (Crédit Agricole)
9	Programme de gestion des relations Fournisseurs (SRM – Supplier Relationship Management) selon un référentiel dédié à la qualité ou la RSE parmi d'autres critères (CapGemini)
10	Détails poussés sur le suivi des fournisseurs : résultats des audits, évaluations, questionnaires accessibles depuis le Plan de Vigilance (et non seulement dans la section DPEF du DEU) (Hermès International)
11	Réseaux « Achats » spécifiques à chaque filière d'approvisionnement les plus à risque avec des réunions régulières (Hermès International)
12	Présentation du plan d'audits fournisseurs par type de fournisseur prioritaire (Sanofi)
13	Plateforme en ligne dédiée aux Achats Responsables (contenant la charte Fournisseurs, les justificatifs à fournir, les questionnaires d'évaluation) (Saint-Gobain)
14	Intégration d'une clause dans les Principes d'achats sur les minerais conflictuels (PSA)
15	Utilisation de base de données externes (telles que la « Responsible Minerals Initiative ») sur les minerais de conflit (PSA)
16	Comités d'audit pour analyser les rapports d'audit et définir les actions à mettre en place (Hermès International)



Dispositif de suivi, indicateurs et objectifs, résultats affichés et comptes-rendus

Exemples

1	Compte-rendu de mise en œuvre réalisé sur chacun des sujets du Devoir de Vigilance (droits humains, santé-sécurité au travail, environnement) (Vinci)
2	Publication des KPIs et résultats accessibles depuis la section dédiée au Plan de Vigilance (et non seulement la DPEF), évitant les renvois à d'autres sections (Credit Agricole)
3	Tableau récapitulatif des actions du Plan de Vigilance par étape de sa mise en œuvre (Hermès International)
4	Indicateur mesurant le degré de risque d'exposition à un danger de chaque employé sur site industriel (risque chimique, bruit...) (Saint-Gobain)
5	Reporting spécifique sur le Devoir de Vigilance avec évaluation interne des risques et analyse des écarts avec le Plan de Vigilance (AXA)
6	Indicateurs / KPIs (Key Performance Indicators) et objectifs mesurés relatifs aux clients (ex : taux d'inclusion sociale des assurés) (AXA)





Supply chains and responsible investment

Improving risk management



Lisez le guide
*Chaîne d'approvisionnement
et investissement responsable*

Maintenant disponible en anglais !